



PRÉFET DE L'ARDÈCHE

Privas, le 20 mai 2015

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le préfet de l'Ardèche appelle les usagers de la route à la plus grande vigilance et au respect des plus vulnérables (deux-roues, piétons)

Compte tenu de l'importance de la circulation attendue les week-ends et de l'afflux de motos sur les routes ardéchoises, le préfet appelle les usagers à la prudence et a demandé aux forces de l'ordre de renforcer leur présence sur le bord des routes.

Le mois de mai représente une période critique en matière d'accidentologie. En effet, 73 % des accidents de deux-roues motorisées ont lieu entre les mois de mai et de septembre et se concentrent plus particulièrement au début de cette période, soit aux mois de mai et juin. Les beaux jours sont ainsi propices à un accroissement des accidents de la circulation.

L'origine des accidents met en évidence le manque de respect de la réglementation en vigueur et les fautes de comportement des usagers de la route. Le nombre de tués sur les routes en Ardèche s'élève ainsi à 11 depuis le début de l'année 2015, dont 3 motards.

De nombreux contrôles coordonnés Police et Gendarmerie seront réalisés sur l'ensemble du département, dans des plages horaires variables, de jour comme de nuit. Les comportements à risque seront réprimés avec la plus grande fermeté.

Outre la rétention immédiate de son permis de conduire, le contrevenant s'expose, en cas d'infraction grave, à la perte de son permis de conduire et à la saisie de son véhicule sur décision de justice.

Le préfet de l'Ardèche recommande à l'ensemble des usagers :

- Ne prenez pas de risques inconsidérés en roulant trop vite
- Adoptez une conduite respectueuse et partagez la route avec les autres usagers. Si vous roulez lentement, arrêtez-vous et laissez passer les véhicules derrière vous.
- Respectez la signalisation routière et les distances de sécurité entre les véhicules
- Faites une pause toutes les deux heures
- Ne prenez pas le volant si vous avez bu et ne laissez pas vos proches conduire s'ils ont consommé de l'alcool
- Attachez votre ceinture de sécurité, un choc non ceinturé à 50 km/h équivaut à une chute du 4ème étage
- N'utilisez pas votre téléphone portable au volant : Écrire un message sur smartphone multiplie le risque d'accident par 23

CONTACTS PRESSE :

Préfecture de l'Ardèche :
Cabinet - Service départemental de la communication interministérielle
Tél. : 04 75 66 50 16 ou 04 75 66 50 09
Mèl. : pref-communication@ardeche.gouv.fr

